

SÉANCE DU 15 avril 2026
Mairie d'Agris – 20h00
Convocation du 30 mars 2026

Étaient présents :

Thomas PARIS, Elodie MARFA-ANGLADA, Aurélie COMMERNAT, Pascale ROUGIER, Bruno MAGNAN, Pascal GUITTON, Morgane PRIORET

Absents excusés : Amandine DUBOIS

Pouvoir : Amandine DUBOIS donne pouvoir à Aurélie COMMERNAT

Secrétaire de séance : Elodie MARFA-ANGLADA

Nombre de votants : 6

Voix consultatives : 1

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de Mme Pascale ROUGIER, Présidente du conseil syndical, qui déclare la séance ouverte à 20h00.

➤ **APPROBATION DU PV DE LA RÉUNION DU 11.02.2026**

Le procès-verbal de la réunion du 11 février amène une remarque.

Au paragraphe « 3-Approbation du CFU 2025 », il faut modifier Conseil municipal en Conseil Syndical.

Après modification, le procès-verbal de la séance du 11 février 2026 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

POUR : 6	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
----------	------------	----------------

➤ **APPROBATION DU PV DE LA RÉUNION DU 07.04.2026**

Le procès-verbal de la réunion du 07 avril 2026 amène quelques remarques.

Au paragraphe « Étaient présents », il faut ajouter un trait d'union entre Marfa et Anglada, au paragraphe « Délégués du CNAS » corriger le prénom Maris en Marie et enlever le T au nom MAGNAN ainsi que sur le paragraphe « Délégué ATD 16 » et enlever le tableau en fin de page.

Après modification, le procès-verbal de la séance du 07 avril 2026 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

POUR : 6	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
----------	------------	----------------

➤ **VOTE DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2026**

La Présidente, présente la maquette du budget au membre du conseil syndical.

Après discussion, il est demandé par l'ensemble des membres, une modification : mettre la somme allouée au 6068 « Autres matières et fournitures », à l'imputation 60636 « Vêtements de travail ».

Après modification, il est procédé au vote et les membres du conseil syndical émettent un avis favorable au budget prévisionnel 2026.

POUR : 6	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
----------	------------	----------------

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

A L'école de La Rochette, il y a eu une forte augmentation du nombre de photocopie. Il est demandé la possibilité de mettre en place sur le photocopieur, des codes. Un code par institutrices et un code pour les remplaçants. Nous nous rapprochons de la société BSI qui fait la maintenance de photocopieurs.

Depuis plus de 6 ans, la secrétaire du SIVOS ne perçoit plus de rémunération. L'ensemble des membres du conseil syndical, propose de mettre à l'ordre du jour de la prochaine séance, la mise en place d'une indemnité attribuée à la secrétaire du SIVOS.

La séance est levée à 21h40.